



**PREFECTURE DE LA MANCHE**  
A l'attention de monsieur Xavier Brunetière,  
Préfet

Carentan, le 24 août 2025

Monsieur le préfet,

Le report de la date de démarrage de nos chantiers bénévoles sur l'île du Large Saint Marcouf qui nous est imposé par la modification de l'arrêté de biotope suscite de notre part les remarques énoncées ci-après, que je vous prie de bien vouloir prendre en considération.

Ce report, du fait de son annonce tardive, a provoqué :

- L'annulation de leur séjour sur l'île pour une quarantaine de bénévoles qui, pour la plupart, prennent sur leur vacances. Cela implique que nous les défrayons.
- L'annulation, non remboursable de commandes de ravitaillement, de matériaux correspondants à ces chantiers annulés
- La réorganisation des transports maritimes, les affectations des pilotes de bateaux.
- La révision, de fait, de la programmation des travaux prévus cet été et dont j'informerai les services concernés de la DRAC.
- Un travail supplémentaire pour nos bénévoles logisticiens qui doivent reprogrammer l'ensemble des actions et des tâches de ces deux mois.

L'organisation de chantiers bénévoles de cette dimension, sur une île en mer, requiert une préparation qui commence dès l'hiver précédent. Ces chantiers associatifs et participatifs, qui, seuls, entretiennent ce monument jusqu'à présent, méritent autant de considération que s'ils s'agissaient de travaux professionnels.

Ce qui nous interroge bien davantage c'est le fait d'avoir été informés de cette décision le 29 juillet, alors que le démarrage de nos chantiers était fixé, par notre AOT, au 1<sup>er</sup> août.

A titre d'information je me permets de préciser que notre AOT, dont j'avais adressé la demande le 23 février dernier, m'est parvenue pour accord, le 24 juillet.

Ce retour tardif était-il dû à un risque de report ? La DIRM était elle informée de ce risque ?

La première mission des agents de l'OFB ayant été effectuée le 13 juillet, permet de penser que cette question de la présence tardive de juvéniles a été posée encore avant.

Comment expliquer que nous n'ayons pas été informés plus tôt d'un risque de report ou, plus simplement, de cette mission ?

.../



Voilà 22 ans que notre association se bat pour le sauvegarde d'un monument d'intérêt national, comme l'a rappelé monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques à la réunion que vous avez organisée le 16 juin dernier en préfecture pour nous permettre d'évoquer nos projets.

Voilà 16 ans que nous pratiquons des chantiers d'entretien et de restaurations, mobilisant 150 bénévoles chaque été. Ces chantiers sont bien connus et reconnus dans toute la région, bien au-delà de nos 900 adhérents.

On ne peut pas invoquer l'ignorance de l'existence de notre association et de ses chantiers, pas plus qu'un oubli malencontreux.

Si l'action des agents de l'OFB est, en elle-même, tout-à-fait légitime, les raisons invoquées pour justifier ce report, et pour ne nous en informer que trois jours avant la date de démarrage de nos chantiers, ne peuvent pas ne pas susciter de graves interrogations. Elles ne font qu'appesantir le climat de défiance générale à l'égard des mesures de protection de l'environnement s'appliquant à l'île du Large Saint Marcouf et également à toute sa zone maritime et littorale.

La présence de quelques juvéniles d'aigrettes et de cormorans, relevant d'espèces non menacées, n'a rien d'exceptionnel. Chaque année, depuis 16 ans, lorsque nous débarquons sur l'île le premier jour d'août, nous trouvons quelques oisillons abandonnés par leurs parents bien avant notre arrivée. Ils sont malingres, faute d'être nourris, et sont condamnés. C'est un phénomène naturel inéluctable. Le rapport des agents de l'OFB ne fait que confirmer ce que nous observons chaque année.

Le décalage de la période de reproduction des oiseaux étant encore une hypothèse, semble-t-il, tout cela ne nous paraît pas justifier cette décision de report.

Tout porte donc à croire qu'il y aurait, de la part de certains, qu'il ne nous appartient pas d'identifier, une intention malveillante visant à nuire à notre association, à sa crédibilité, à celle de ses dirigeants, de ses membres et à son projet.

Nous ne pouvons que ressentir un traitement de mépris à l'égard des efforts de centaines de volontaires qui, bénévolement, depuis plusieurs années, s'efforcent d'entretenir, par nos seuls moyens et dans des conditions physiques parfois difficiles, un monument de notre patrimoine national.

On ne pourra pas empêcher que d'autres raisons, encore plus délicates à énoncer, mais que nos membres, l'opinion publique, la presse, les élus évoquent très spontanément, soient à l'origine de ce report.

Cette situation nous conduit à douter encore plus de la validité scientifique des contraintes qui nous sont imposées, pas seulement celles de cette année, mais de celles qui aboutissent à rendre l'île inaccessible.



Compte tenu de cet épisode, qui vient s'ajouter à d'autres faits antérieurs, nous demandons formellement :

- qu'il soit procédé à un réexamen complet de la qualité ornithologique de l'Île du Large Saint Marcouf en regard de la nécessité de la restauration et de la réhabilitation de ce monument,
- que cet examen soit réalisé par un groupe d'experts non impliqués habituellement sur ce site,
- à être totalement et réellement impliqués dans cette étude, eu égard à notre action qui est, semble-t-il, reconnue, à notre expérience et connaissance de cette île.

Il nous incombe de rappeler que si l'Île de Terre est exclusivement réservée à la protection des oiseaux, l'Île du Large, elle, porte sur la quasi-totalité de sa surface, un monument historique majeur dont la sauvegarde, obligatoire, doit être la priorité.

Tout le monde sait que la sauvegarde de ce monument et de sa biodiversité ne pourra pas se réaliser sans le concours actif de la population, selon les modes associatif et participatif.

Comment peut-on alors, dans la perspective de diminution des financements publics, espérer la mobilisation des moyens privés nécessaires avec de pareils agissements ?

C'est pourquoi nous tenons à faire savoir que nous continuons à promouvoir et développer notre projet, que nous avons commencé à vous exposer, car nous sommes convaincus de sa pertinence, comme cela a été confirmé à l'occasion de notre assemblée générale annuelle de ce 23 août dernier.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'expression de ma sincère considération.

Christian Dromard,  
Président

Copie

Les présidents de Région, des conseils de départements de la Manche et du Calvados,

Les sénatrices et sénateurs de la Manche et du Calvados,

Les députés de la Manche et du Calvados

Les maires des communes du littoral.

Les membres du conseil d'administration de l'AILSM.

Les adhérents de l'AILSM